Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 68 (1976)

Heft: 9

Artikel: Conséquences économiques de la politique à l'égard des étrangers

Autor: J.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385837

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conséquences économiques de la politique à l'égard des étrangers

Ainsi que la presse quotidienne l'a annoncé à la fin du mois d'août, un groupe de travail, institué par la Commission fédérale pour le problème des étrangers (CFE) a été chargé d'étudier les aspects économiques de la présence des travailleurs étrangers en Suisse. Il a remis au Conseil fédéral récemment un rapport sur les conséquences pour notre économie à court, moyen et long terme de sa politique dans ce domaine. Cette étude se fonde essentiellement sur une expertise de M. René-L. Frey, professeur à l'Université de Bâle.

La première remarque des auteurs de cette étude est que la politique future à l'égard des travailleurs étrangers doit se donner pour but d'assurer à la Suisse un développement économique aussi harmonieux que possible. Il faut éviter qu'une prochaine reprise conjoncturelle n'entraîne un nouvel afflux de main-d'œuvre étrangère.

Le rapport constate avec justesse que «les besoins de main-d'œuvre ne constituent pas sur le marché une demande indépendante, mais qu'ils découlent de la demande de biens et services. Un déséquilibre dans le domaine de l'emploi est donc, en principe, provoqué par un déséquilibre sur le marché des biens et des services. Si l'offre de main-d'œuvre indigène n'est pas assez élastique (augmentation du nombre des Suisses exerçant une profession, durée du travail, mobilité qualitative), une demande excédentaire de biens provoque un afflux de travailleurs venant de l'étranger».

Il faut convenir rétrospectivement que la sous-évaluation du franc suisse dans les années 60 et au début des années 70 a favorisé un développement intensif des exportations et engendré une surchauffe généralisée de tout notre appareil de production. Les experts de la CFE en ont déduit que si l'on avait su réaliser, par des mesures de politique conjoncturelle et monétaire, un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de biens et de services, le problème des travailleurs étrangers n'aurait probablement jamais atteint le degré d'acuité qu'il a connu. C'est l'évidence même. Mais les mêmes experts estiment que si le flottement actuel des monnaies est maintenu et que le cours du franc suisse reste à un niveau élevé, le phénomène de surchauffe ne devrait plus se produire. Il faudrait même compter à l'avenir, à leur avis, dans certaines branches et diverses régions du pays, avec une diminution du nombre des places de travail. Selon que les efforts de diversification ou de restructuration de la production auront été un succès ou un échec, il en résultera du chômage structurel ou des mouvements migratoires internes. A cet égard, le degré de mobilité de la main-d'œuvre suisse comme des travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (établis) jouera un rôle considérable.

Conséquences à court terme

Il ressort du chapitre consacré dans le rapport aux conséquences à court terme que les mesures de protection prises en faveur de la main-d'œuvre suisse et des étrangers établis ont accentué la récession, car pour chaque travailleur quittant notre pays le nombre de consommateurs se trouve réduit d'une ou deux personnes. Or, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la demande de biens et de services influe indirectement sur la demande de main-d'œuvre, et vice-versa. C'est un cercle vicieux, en quelque sorte. Et les auteurs du rapport en ont tiré deux conclusions: la première est qu'il était juste, du point de vue économique, de permettre l'accès à l'assurance chômage au plus grand nombre possible de catégories de travailleurs étrangers; la seconde est qu'il ne convient pas d'encourager les étrangers à quitter le pays en leur accordant, par exemple, des indemnités de retour, ou d'accélérer leur départ d'une autre manière. Les experts reconnaissent cependant que la deuxième partie de leurs conclusions n'est défendable que si la récession prend fin dans un avenir rapproché.

D'autre part, les membres du groupe de travail constatent que la situation a évolué de telle manière que «beaucoup d'étrangers restent indispensables à notre économie, parce qu'ils occupent des positions clefs aux niveaux les plus divers, où la poursuite de leur activité conditionne l'emploi de travailleurs suisses». Une conséquence qu'il n'était certes pas très difficile de prévoir et sur laquelle d'ailleurs les syndicats avaient, en son temps, attiré l'attention à plus d'une reprise, il faut le rappeler.

La situation en cas de reprise économique

Selon les auteurs du rapport, on peut admettre que la prochaine reprise de l'économie suisse sera modérée et sélective. Une nouvelle forte poussée de la demande leur paraît exclue et un nouvel afflux main-d'œuvre étrangère peu probable. De toute façon, du point de vue économique, il serait indiqué de donner d'abord un emploi aux Suisses disponibles ainsi qu'aux étrangers exerçant depuis longtemps une activité chez nous. L'admission de nouveaux étrangers ne pourrait se concevoir que dans les limites d'un plafond global donné pour autant qu'elle serve à repourvoir des places demeurées vacantes.

Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral doit persévérer, par mesure de prudence, dans la voie de la stabilisation où il s'est engagé. L'effectif des travailleurs étrangers pourra être réduit, par étapes – tout en observant, bien sûr, les exigences d'ordre humanitaire – dans la mesure où le nombre des postes de travail diminue à cause de la récession. Mais ce qui importe, avant tout, c'est que la réduc-

tion s'opère de façon harmonieuse, sans nuire à la marche de l'économie. Elle devrait être coordonnée avec la politique de «redimensionnement» dans son ensemble. En d'autres termes, elle devrait être adaptée aux changements apportés à la structure des différents secteurs économiques.

Répercussion à longue échéance

A long terme, une réduction des effectifs des travailleurs étrangers, entreprise en relation avec une politique économique bien définie, pourrait avoir, en raison des mesures de rationalisation qu'elle entraînerait, des conséquences positives. Sur le plan des revenus, notamment, une telle évolution provoquerait une tendance à la hausse des salaires. En revanche, certains Suisses devraient sans doute se charger de travaux accomplis jusqu'alors par des étrangers.

Le rapport démontre du reste que la politique à l'égard des étrangers ne saurait être dissociée des autres domaines de la politique économique. Le problème des étrangers, tel qu'il nous est posé résulte, dans une large mesure, d'erreurs ou d'omissions commises dans d'autres secteurs. Toute politique à l'égard des travailleurs étrangers ne sera jamais qu'une thérapeutique superficielle aussi longtemps que de telles fautes ne seront pas évitées. Une politique économique cohérente devrait tenir mieux compte des effectifs de maind'œuvre disponible dans le pays.

Le groupe de travail de la CFE estime d'ailleurs que la tâche principale de la politique de l'emploi consiste à assurer un poste de travail à tous les Suisses et aux étrangers établis. Et il pense que ce but pourra être atteint d'autant plus facilement que le perfectionnement professionnel, le recyclage, le changement de lieu de travail, seront facilités. On évitera ainsi également le chômage d'origine technologique ou structurel. On devrait en outre prévenir les déséquilibres sur le marché de l'emploi en faisant appel avant tout à la réserve de main-d'œuvre existant dans le pays, parmi les femmes en particulier, et en second lieu seulement recourir à l'engagement de nouveaux travailleurs étrangers.

La publication de ce rapport n'a certes pas épuisé le sujet; elle a cependant contribué, croyons-nous, à la compréhension du problème.

J.Clz.